

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2024  
DELIBERATION N°2024\_078

Envoyé en préfecture le 09/10/2024  
Reçu en préfecture le 09/10/2024  
Publié le  
ID : 076-217601087-20241003-2024\_078-DE



VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)

CONSEIL MUNICIPAL  
3 OCTOBRE 2024



Date de la convocation : 27/09/2024

Date d'affichage : 27/09/2024

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents régulièrement convoqués : 26

Représentés régulièrement convoqués : 6

Absents : 1

**Présents régulièrement convoqués** : Mmes et MM.

Théo PEREZ, Philippe Emmanuel CAILLÉ, Melanie VAUCHEL, Michel PHILIPPE, Patricia RENAULT, Jérôme ROBERT, Margaux VANTHOURNOUT, Aurélien BEHENGARAY, Hervé ADEUX, Christine LEROY, Grégory DEREN, Héléne SOLER, Karen YVAN, Jean-Marie LÉGUILLON, Gaëlle RICHT, Grégoire POUPON, Claire PEREZ, Marie-Laure PATOUX, Bruno COLESSE, Catherine GENDRE, Marie-Françoise GUGUIN, Nicole BERGES, Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES, Gildas QUÉRÉ, Philippe COUVREUR, Frédéric ABRAHAM

**Absents excusés régulièrement convoqués** :

Mme Marie MABILLE pouvoir à M Jérôme ROBERT, Mme Isabelle HERBERT pouvoir à Mme Melanie VAUCHEL, M Basile BERNARD pouvoir à M Hervé ADEUX, M Stéphane BERTOLETTI pouvoir à M Philippe Emmanuel CAILLÉ, M Vincent BOURGES pouvoir à M Michel PHILIPPE, M Lionel ANSELMO pouvoir à M Gildas QUÉRÉ

**Secrétaire de séance** : Mme Marie-Laure PATOUX

**16 - OBJET : URBANISME - FONCIER - DOMAINE PRIVE COMMUNAL - VENTE DE LA PROPRIETE COMMUNALE SISE 95 RUE DE LA MARE DES CHAMPS - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Rapporteur : Michel PHILIPPE au nom du Conseil de la Municipalité

2024\_078

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.2111-1 et L.2141-1 et suivants,

Vu l'avis des Domaines du 11 septembre 2024,

Vu la délibération N°2024\_054 du conseil municipal du 20 juin 2024 portant sur la désaffectation et la déclassement du domaine public communal d'une partie de la propriété du 95 rue de la Mare des Champs,

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2024  
DELIBERATION N°2024\_078

Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Reçu en préfecture le 09/10/2024

Publié le

ID : 076-217601087-20241003-2024\_078-DE



Vu la délibération N°2024\_055 du conseil municipal du 20 juin 2024 fixant les modalités de mise en vente et commercialisation de la propriété communale du 95 rue de la Mare des Champs,

Vu l'avis de la commission concernée,

Considérant que cette propriété n'est plus affectée à l'usage direct du public ni à un service public, et ne présente aucune utilité pour la Ville,

Considérant que la cession sera réalisée selon la procédure de vente aux enchères en ligne 36h-immo avec un prix d'appel fixé à 265 000 euros conformément à l'évaluation domaniale,

Considérant que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur,

Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** la cession de la propriété immobilière sise 95 rue de la Mare des Champs à Bois-Guillaume, cadastrée AP 65 et d'une superficie de 665 m<sup>2</sup>, au prix minimum de 265 000 euros,

**AUTORISE** le Maire à signer le compromis de vente à venir.

1 absent : ----- Isabelle SAINT BONNET

Nicole BERCES s'abstient de voter.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte la présente délibération sur la base du vote auquel il est procédé :

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 1

Pour extrait certifié conforme,

**le Maire,**

**Théo PEREZ**

Document signé électroniquement

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*